

ENGIE

Société Anonyme

1, Place Samuel de Champlain
92400 Courbevoie

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2016

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Commissaires aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
SAS à capital variable

Commissaires aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles

ENGIE

Société Anonyme

1, Place Samuel de Champlain
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ENGIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Comme il est précisé dans la note 1.3 « *Utilisation d'estimations et du jugement* » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses pour préparer ses états financiers et il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Elles ont été réalisées dans un contexte de baisse prolongée des marchés de l'énergie dont les conséquences rendent difficile l'appréhension des perspectives économiques à moyen terme.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations, notamment sur les estimations comptables significatives suivantes :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwills* et des immobilisations corporelles et incorporelles

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, qui ont notamment conduit votre Groupe à comptabiliser des pertes de valeurs de 4 273 millions d'euros tel qu'indiqué dans la note 8.2 de l'annexe.

Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des *goodwills* et des immobilisations corporelles et incorporelles, apprécié la sensibilité des évaluations à ces hypothèses ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu les calculs effectués par le Groupe et vérifié que les notes 1.3.1.2, 8.2 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

- L'évaluation des provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire et pour le démantèlement des sites de production nucléaire

Nous avons revu les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, apprécié la sensibilité des évaluations aux hypothèses techniques et aux scénarii industriels, notamment pour la gestion du combustible irradié, ainsi qu'aux hypothèses de coûts, d'échéancier des opérations et de taux d'actualisation. Nous nous sommes assurés que les notes 1.3.1.3 et 18 de l'annexe aux comptes consolidés donnaient une information appropriée sur l'ensemble de ces éléments.

- L'estimation du chiffre d'affaires réalisé et non relevé (dit « en compteur »)

Le Groupe procède à une estimation du chiffre d'affaires relatif aux ventes d'électricité et de gaz aux segments de clientèle faisant l'objet d'une relève de compteur en cours d'exercice comptable, à partir d'estimations de consommation des clients homogènes avec l'allocation du gestionnaire de réseau sur la même période et d'estimations de prix de vente moyen. Nos travaux ont consisté à apprécier les méthodologies et les hypothèses retenues pour le calcul des estimés et à vérifier que la note 1.3.1.6 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- L'évaluation des provisions pour litiges

Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et vérifié que les notes 18 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Règles et méthodes comptables

Nous avons vérifié que la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

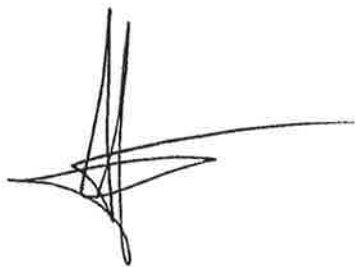
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical lines on the left and a horizontal line extending to the right, with some overlapping strokes.

Véronique LAURENT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'P' and 'M' with a long horizontal stroke extending to the right.

Pascal MACIOCE

